

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE L'ATELIER DU GINKGO

## PRÉAMBULE

L'ATELIER DU GINKGO, bureau d'études en urbanisme et en paysage, est une Société A Responsabilité Limitée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROANNE, sous le numéro 819 650 953 000 14, dont le siège social est situé 62 Place Verdun – 42370 SAINT-HAON-LE-CHÂTEL.

La société L'ATELIER DU GINKGO réalise des études d'aménagement d'espaces extérieurs, selon les besoins de ses clients en concevant des projets de l'esquisse au suivi de travaux.

La société L'ATELIER DU GINKGO éditte les présentes conditions générales de vente, afin de définir les relations contractuelles à envisager avec ses clients et partenaires. L'acceptation de nos prestations implique également l'acceptation de nos conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats de prestations de service d'aménagement paysagers conclus par la société, en France comme à l'étranger.

Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par les présentes. Avant toute commande, le CLIENT, dont le nom est mentionné sur la première page du devis, est censé avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

Toute modification des présentes conditions générales souhaitée par le CLIENT doit faire l'objet d'une demande écrite de sa part au plus tard lors de l'acceptation du devis et doit en outre être acceptée par la société par écrit pour pouvoir lui être opposable.

En cas de conflit entre les présentes conditions générales et les conditions particulières portées sur les devis ou tout autre document accepté par les deux parties, les conditions particulières primeront.

Les conditions générales de vente peuvent être consultées à tout moment à parti du site internet [www.atelier-du-ginkgo.fr](http://www.atelier-du-ginkgo.fr) en cliquant sur le lien "Conditions Générales de Vente" (CGV).

## DEVIS

La société établit un devis écrit répondant au besoin formulé par le CLIENT.

Le devis est élaboré gratuitement.

Sauf indication contraire dans le devis, celui-ci :

- est valable deux mois à compter de la date de son établissement par la société et n'inclut que les prestations et produits qui y sont décrits.

- s'entend pour l'exécution des prestations qui y sont décrites dans des conditions normales.

## RÉALISATION D'UNE ÉTUDE

La société pourra, à la demande du CLIENT, réaliser une étude, à savoir plan de masse, listing végétaux etc... et laisser le choix au CLIENT de faire exécuter les travaux par une société ou de réaliser lui-même les aménagements.

Dans tous les cas et avant l'exécution des travaux, le CLIENT s'engage à remettre à la société l'ensemble des plans dont il dispose, notamment les plans des réseaux et des ouvrages enterrés.

Pour tout dégât causé aux dits réseaux ou ouvrages non ou mal signalés par le CLIENT, la responsabilité de la société ne pourra en aucun cas être engagée.

L'ATELIER DU GINKGO se réserve le droit de refuser toutes prestations ou tous travaux manifestement contraires aux bonnes mœurs, racistes et/ou à caractère illégal. Les prestations de services achetées sont placées sous l'unique responsabilité du client, et tout évènement de nature à annuler les prestations pour lesquelles elles ont été achetées ne saurait engager la responsabilité de la société ATELIER DU GINKGO, ni donner lieu à aucun dédommagement, ni à annuler la vente.

L'ATELIER DU GINKGO ne pourrait être tenue pour responsable d'infraction aux lois françaises et internationales de protection de la propriété intellectuelle pour tous travaux, modifications, créations effectuées à partir d'éléments tels que les codes source, textes, logos, graphismes, images, photos ou toutes autres données fournis par le client dont il n'aurait pas la propriété exclusive.

## FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est définitivement formé dès l'acceptation, sans réserve ni modification, du devis par le client. Toute demande de modification d'un devis, faite par observation sur celui-ci ou par tout autre moyen, constituera un obstacle à la formation du contrat sur la base du devis modifié et donnera lieu à l'établissement, par la société, d'un devis modificatif. Le contrat ne sera alors valablement formé que si le devis modificatif est accepté par le client.

## PRIX-FACTURATION

Les prix de vente des prestations de services et de conseil sont exprimés en euros hors taxe (H.T.).

Les prix affichés s'entendent hors TVA, laquelle est susceptible d'évolution s'agissant de son taux légal.

Sauf accord contraire dans le devis, un acompte de 20% du prix qui y est stipulé est versé par le CLIENT lors de l'acceptation de celui-ci, hormis pour la prestation « Pelles et Râteaux » où la première visite est facturée à hauteur de 50€.

La commande ne recevra exécution qu'après l'encaissement de cette somme par la société.

Le solde du prix est payable à la réception de l'étude, à moins que les parties aient convenu dans le devis de toute autre modalité de paiement.

Les paiements seront effectués par chèque, en espèce ou virement, sauf accord contraire dans le devis.

Conformément à l'article L 441-3 du code de commerce, les factures seront adressées au CLIENT au plus tard lors de la réception des produits.

En cas de retard de paiement ou d'encaissement de tout ou partie du prix, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage sera dû sur la totalité des sommes impayées dès la survenance de l'échéance et sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire pour cela (article L 441-6 du code de commerce).

Tout retard de paiement entraîne, en outre, de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure : l'exigibilité de la totalité des créances de la société, mêmes non échues, ainsi que le droit pour la société de suspendre toutes les livraisons et toutes les productions en cours jusqu'à complet paiement et la possibilité pour la société d'exiger un paiement intégral à la commande pour les affaires à venir.

## DÉLAIS DE RETRACTATION

Le client dispose d'un délai de rétractation de sept jours ouvrables à compter du jour de la conclusion du présent contrat (c'est-à-dire la signature du devis ou du bon de commande).

Si le client a exercé son droit de rétractation, la société s'engage à lui rembourser la somme versée à la signature de la commande, dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle ce droit a été exercé (art. L 121-20-1 du code de la consommation).

## GARANTIES

L'ATELIER DU GINKGO s'engage à mener à bien les prestations définies aux articles du présent contrat, conformément aux règles de l'art. Il est tenu selon les usages en vigueur dans la profession et l'architecture à l'obligation de moyens et non de résultat.

Les études de jardins seront personnalisées selon les indications et les souhaits exprimés par le CLIENT. Chaque étude de jardin est donc originale. Les photographies fournies à titre d'exemple par le client ou le prestataire de service n'entrent pas dans le champ contractuel et, en aucun cas la responsabilité de L'ATELIER DU GINKGO ne pourra être engagée s'il y a des différences entre photo et réalité.

Aucun accident subi ou occasionné sur une surface ou un terrain ayant été étudié par L'ATELIER DU GINKGO ne peut lui être imputé pour quelque motif que ce soit sauf dispositions contractuelles signées des deux parties. Si des divergences existent entre les plans fournis et la réalité de terrain, la responsabilité ne pourra être portée par L'ATELIER DU GINKGO qui s'engage à réaliser les plans et études selon les données graphiques fournies par le client ou par le géomètre.

## RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Tous les produits remis au client en exécution du contrat restent la propriété L'ATELIER DU GINKGO jusqu'à complet encaissement de leur prix.

L'ATELIER DU GINKGO considère comme strictement confidentiel toute information, document, données qui lui seront fournies et s'interdit de les divulguer. Les informations nominatives recueillies dans le cadre des commandes pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès d'un client aux données le concernant dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La rectification se fait par courrier recommandé avec accusé de réception. Sur demande du CLIENT, L'ATELIER DU GINKGO s'engage à renvoyer au CLIENT les plans et photographies des lieux au moment de la livraison de l'étude. Les plans fournis par le CLIENT ayant servi à réaliser les fonds de plans sont gardés par L'ATELIER DU GINKGO durant toute la durée de l'étude et sont restitués lors de la remise du dossier final accompagné de la dernière facture. Ils peuvent être retournés au CLIENT avant la date d'échéance sous réserve que le client reconnaisse qu'il y a concordance entre les plans établis et les données fournies. Passé un délai de 3 mois après la remise de l'étude, les réclamations portant sur la non concordance entre l'étude et les données fournies seront frappées de prescription. Par ailleurs, le CLIENT renonce à rechercher la responsabilité du prestataire en cas de dommages survenus aux documents qu'il lui aurait confiés.

## PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE ET TECHNIQUE

Le CLIENT s'engage à ne pas reproduire autre que pour des besoins personnels et ne pas commercialiser ni publier les plans et documents qui constituent les études de jardin qui restent la propriété intellectuelle et artistique de L'ATELIER DU GINKGO.

## RESPONSABILITÉ

La société est tenue d'une obligation de moyen et non de résultat, sauf cas contraire prévu par la loi.

Pour garantir les conséquences pécuniaires d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité, la société a souscrit une assurance dont les garanties et capitaux figurent sur l'attestation, dont il pourra sur simple demande du client lui en être remis un exemplaire.

Ces conditions d'assurance constituent les conditions maximum pour lesquelles la responsabilité de la société pourrait être recherchée, et ce, quel que soit le type de dommage et son montant.

Le client et ses assureurs renoncent en conséquence à tout recours contre la société et ses assureurs au-delà de ces conditions.

Le client déclare avoir souscrit toutes assurances utiles pour couvrir tout sinistre direct et indirect pouvant affecter les biens.

## LOI APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Par ailleurs, il est convenu que le tribunal du lieu du siège social de la société sera seul compétent en cas de litige.

## PROTÉCTIONS DES DONNÉES – IMAGE

La société est seule propriétaire du site internet et responsable de l'ensemble des mentions informatives, techniques ou commerciales contenues sur le dit site.

Il est précisé que les informations, images, schémas et descriptifs tant visuels que techniques diffusés sur le site [www.atelier-du-ginkgo.fr](http://www.atelier-du-ginkgo.fr) et sur la page Facebook de L'ATELIER DU GINKGO le sont à titre strictement indicatif, sans pouvoir être considérés comme contractuelles et qu'elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment de façon unilatérale par la société.

## RÉFÉRENCEMENT

Sauf avis contraire du CLIENT, la société est susceptible de faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat et d'utiliser à des fins commerciales toutes les productions, notamment graphiques et ce sur tout support